

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 149 (2004)
Heft: 10

Vereinsnachrichten: SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

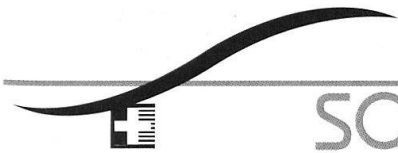
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOG
SCHWEIZERISCHE OFFIZIERGESELLSCHAFT

SSO
SOCIÉTÉ SUISSE DES OFFICIERS

SSU
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

Une armée...

Pour les engagements de sûreté sectoriels, non pour les engagements subsidiaires

Les polémiques du mois d'août contre le DDPS n'étaient pas une offensive des médias. Cette fois, ce sont les « victimes » qui ont mis le bâton dans leurs roues. De problèmes plus graves se sont manifestés et l'on a même parlé d'une crise d'identité au Département. Une crise peut signifier une chance. Beaucoup d'espoirs étaient liées à la réunion du Conseil fédéral mais, dans le domaine de l'armée, les résultats ne sont que partiellement satisfaisants. Il faut prendre d'autres mesures. La SSO offre sa collaboration et ses critiques constructives.

Avant la rédaction du Plan directeur, l'attention se concentrait sur les « valeurs de références », qui en formaient la base. En 2002, grâce à un fort engagement de la part du chef du DDPS et du chef de l'Etat-major général, le Plan directeur a été finalement réalisé. C'est un Plan « ouvert », qui peut évoluer. Dans la situation actuelle, cela constitue un très grand avantage !

Durant la phase de transformation, il s'agit de lui donner une physionomie concrète et de l'adapter aux circonstances. Il doit montrer la volonté politique qui l'a créé. Une telle tâche n'est pas du tout facile de nos jours ! La réunion du Conseil fédéral n'a pas clarifié tous les points. Cela provoquera certainement des critiques. Il y aura aussi la voix de ceux qui confondent les lieux communs avec l'aiguille de boussole. En même temps, il faut aussi prendre en compte tous ceux qui ne se prononcent pas, mais qui ont une confiance imperturbable dans le Conseil fédéral et dans le commandement de l'armée.

Ils voudraient bien exprimer leurs opinions et leur confiance, mais ils ne savent pas comment faire. Ils ne voient pas de concepts ou d'idées concrètes auxquels adhérer. Les débats restent donc unilatéraux ! Dernièrement, le Chef de l'armée a très justement regretté la faute typiquement helvétique de ne pas considérer les directives politiques pour l'armée comme des véritables missions, mais comme des bases de discussion sur le pour et le contre. Ces derniers temps, on a même commencé à se demander si les déclarations officielles sont à prendre au sérieux ou s'il s'agit seulement d'une tactique ?

Conduire l'armée sur la base de valeurs de référence ?

Le Conseil fédéral est d'avis que le Plan directeur constitue une bonne base sur laquelle on doit continuer. C'est une base solide, démocratiquement légitimée et convaincante, qu'il ne faut absolument pas abandonner. Nos sept Sages doivent

faire leur possible pour éviter toute spéculation à ce propos. Sinon, on risque d'ébranler la seule chose sûre. A ce propos, il est judicieux que le Conseil fédéral se soit limité à confirmer les points essentiels du Plan directeur : éloignement du modèle d'une armée de défense et concentration sur l'aptitude à la défense. Les autres points traités n'étaient que des valeurs de référence mais ne donnaient pas encore le profil exigé.

Une armée ou un « pool » pour les services d'appui ?

Dans un domaine, le Conseil fédéral n'indique pas la bonne direction, notamment quand il déclare que les missions d'appui auront la priorité par rapport à la défense du territoire. Quel est la signification d'une telle déclaration ? Cela signifie-t-il que les engagements subsidiaires vont dépasser le 40 % d'aujourd'hui ? Cela, malgré notre requête – depuis un an déjà – de les diminuer et de garantir un rapport de 2 sur 4, c'est-à-dire



SOG
SCHWEIZERISCHE OFFIZIERGESELLSCHAFT

SSO
SOCIETE SUISSE DES OFFICIERS

SSU
SOCIETA SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

deux cours de répétition consacrés aux engagements et quatre cours consacrés à l'instruction. La déclaration du Conseil fédéral signifie-t-elle que l'armée deviendra un «pool» d'appui? Ce serait pour nous une solution inacceptable et contraire aux principes du Plan directeur. Si le Conseil fédéral n'entendait pas cela, il aurait dû s'exprimer d'une autre manière!

Les engagements en formation

L'armée est essentiellement orientée vers les engagements opératifs, qui peuvent être plus ou moins statiques ou dynamiques, selon la mission et les circonstances. Dans la situation actuelle, c'est surtout l'aspect tactique qui compte, non pas les grandes formations. Les risques et les dangers sont multiples. C'est la prévention et la maîtrise de tels risques qui caractérisent la nouvelle armée et non pas la «défense» dans son ac-

ception la plus étroite. Le Groupe d'études pour les questions stratégiques, le Rapport pour la politique de sécurité et le Plan directeur ont créé le terme «engagements de sûreté sectoriels». Ces engagements peuvent être statiques ou dynamiques.

Les engagements de sûreté sectoriels sont opératifs

Une armée qui veut garantir la sûreté sectorielle doit être polyvalente. Pour les bataillons d'infanterie, l'éventail des capacités exigées est encore plus large que pour l'Armée 61. L'organisation de la conduite doit se montrer flexible et durable. L'instruction doit être méticuleuse à tous les échelons, et cela vaut pour les formations ainsi que pour les soldats de garde, pour les engagements «durs» ou pour les engagements relativement simples. Déjà durant la formation de base, le gros de

l'infanterie doit être instruit à la sûreté sectorielle, mais aussi aux engagements subsidiaires. Bien que les engagements subsidiaires sont plus nombreux actuellement, on ne doit pas oublier que c'est la sûreté sectorielle qui détermine les compétences, les dimensions et les niveaux d'instruction du gros de l'armée.

Les interminables débats sur la «défense» et sur les engagements subsidiaires ne font que créer confusion et incertitude concernant l'avenir de notre armée. Le pas le plus important n'a pas encore été fait: notre armée n'a pas seulement besoin de valeurs de référence, elle a surtout besoin d'un profil bien défini, d'une physionomie. Le plus rapidement possible! Sinon d'autres programmes d'armements échoueront. Dans les premiers jours du mois de septembre, la SSO a soumis ses thèses au Conseil fédéral (voir www.sog.ch).